

ce procédé d'enseignement, car l'instituteur sera appelé à en faire usage dans la plupart de ses leçons élémentaires, et nous n'en connaissons point d'autre qui puisse ainsi mettre en œuvre les facultés de tous les enfants d'une classe.

BARON ROGER DE GUIMPS. (1)

Exercices de Grammaire.

§ 3. Diverses espèces de noms ; genres, nombres.

DICTÉE.

Le médecin La Brosse se mêlait de lire dans les astres. Le jeune duc de Vendôme, qui avait grande confiance dans cet astrologue, vint un jour avertir Henri IV que le médecin avait dit qu'il fallait que le prince se tint sur ses gardes ce jour-là. Henri lui répondit : « La Brosse est un vieux fou d'étudier l'astrologie, et Vendôme un jeune fou d'y croire. »

Exercices.

Citez quelques noms pris dans cette dictée. — *Médecin, La Brosse, astres, duc, Vendôme, confiance, astrologue, etc.*

Y a-t-il quelques noms propres? — Oui : *La Brosse, Vendôme, Henri.*

De quel genre et de quel nombre sont ces trois noms? — Ils sont tous du masculin, puisqu'il s'agit de trois hommes; ils sont tous du singulier.

Peut-il y avoir des noms propres qui nient un pluriel? — Oui, puisqu'on pourrait dire que *quatre Henri* ont été rois de France, ou que parmi les rois de France on compte *quatre Henri*.

Citez des noms communs. — *Médecin, astres, duc, confiance, prince, gardes, jour, etc.*

Y a-t-il des noms masculins? — Oui : *médecin, astres, duc, prince, jour* sont du masculin.

Pourquoi *médecin, duc* et *prince* sont-ils du masculin? — Parce que le premier indique une profession et les deux autres des dignités appartenant aux hommes.

Y a-t-il des noms féminins? — Oui : *confiance, gardes, astrologie.*

Pourquoi *astre, jour* sont-ils du masculin, et *confiance, astrologie* du féminin? — Il n'y a pas de raison pour cela, puisque ce sont des noms de choses, qui n'ont un genre que par imitation. L'usage est donc le seul maître à cet égard.

Pourriez-vous, sur un de ces mots, par exemple sur le mot *astre*, montrer que l'application d'un genre a été primitivement tout à fait arbitraire? — Oui, puisque *astre* est du masculin, et que *étoile*, qui signifie exactement la même chose, est du féminin.

Y a-t-il beaucoup d'exemples semblables? — Assurément. Ainsi, par exemple, on dit *une chaise* et *un fauteuil*; *un canapé* et *une causeuse*, quoique la *causeuse* ne soit qu'un petit canapé. La *causeuse* s'appelle aussi *un tête-à-tête*, et ce mot est du masculin.

Vous dites que *gardes* est du féminin. Cependant on dit *un garde*. On dit *un garde* dans le sens d'un homme qui garde; et *la garde* pour l'action de garder. *Ses gardes* serait masculin si l'on disait Henri IV appela *ses gardes*. Il est féminin dans l'expression *se tenir sur ses gardes*.

Quels sont les noms au pluriel dans cette dictée? — Il n'y a que *astres* et *gardes*.

Pourquoi sont-ils au pluriel? — *Astres* est au pluriel, parce qu'il s'agit de tous les astres; *gardes* est au pluriel, parce que ce mot dans ce sens n'est usité qu'à ce nombre.

Qu'est-ce que le mot *fou* dans ces phrases? — *Fou* est primitivement un adjectif; mais il se prend substantivement et devient alors un nom, comme ici, lequel peut à son tour recevoir un adjectif, *un vieux fou*, *un jeune fou*.

Composition grammaticale.

Reprenez dans cette dictée les noms communs qui sont à un nombre, et mettez-les à l'autre nombre quand cela sera possible. Donnez aussi les féminins qui se rapportent aux masculins, soit que ces féminins indiquent directement la femme ou la femelle, soit qu'ils signifient seulement une idée qui s'y rapporte.

Médecin, pluriel *médecins*. — Nom féminin, *médecine* la science du médecin.

Astre, singulier *astre*.

(1) Extrait de l'ouvrage de cet auteur, *La Philosophie et la Pratique de l'Éducation*. Paris, Durand. 1860.

Duc, pluriel *ducs*; féminin *duchesse*.

Confiance, le pluriel est usité.

Astrologue, pluriel *astrologues*. — Nom féminin *astrologie*, la prétendue science de l'astrologie.

Prince, pluriel *princes*; féminin *princesse*.

Jour, pluriel *jours*. — Nom féminin *journal*.

Fou, pluriel *fous*; féminin *folle*.

Manuel de l'Instruction Primaire.

AVIS OFFICIELS.



BUREAUX D'EXAMINATEURS.

Il a plu à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par minute en Conseil, en date du 23 janvier dernier, approuver la résolution du Conseil de l'Instruction Publique passée à une réunion du dit Conseil, tenue le 12 octobre dernier, recommandant l'établissement d'un Bureau d'Examineurs dans la paroisse de la Baie St. Paul, pour les comtés de Charlevoix et Saguenay, avec pouvoir d'accorder des diplômes pour écoles élémentaires.

Il a plu à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, par proclamation en date du 31 janvier dernier, établir un Bureau d'Examineurs dans la paroisse de la Baie St. Paul, dans le comté de Charlevoix et Saguenay, avec pouvoir d'accorder des diplômes pour écoles élémentaires, lesquels auront force et effet dans les comtés de Charlevoix et de Saguenay seulement.

NOMINATIONS.

EXAMINATEURS.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, par minute en Conseil, en date du 20 février dernier, nommer les Révérends MM. Fidèle Morissette, Clovis Gagnon, Antoine Martel, Joseph Nérée Gingras, Téléphore Fortin et Ovide Clément, membres du Bureau d'Examineurs pour les comtés de Charlevoix et Saguenay.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, par minute en Conseil, du 20 février dernier, nommer le Révérend George Slack, M. A., membre du Bureau des Examineurs du district de Bedford.

INSPECTEUR D'ÉCOLE.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, par minute en Conseil, du 20 février dernier, nommer Ludger Lussier, Ec., instituteur, inspecteur des écoles du comté de Bonaventure, en remplacement de Joseph Mengher, Ec., qui a résigné. M. Lussier est muni du diplôme pour école modèle de l'école normale Jacques-Cartier.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence le Gouverneur Général a bien voulu, par minute en Conseil du 20 février dernier, approuver les nominations suivantes :

Comté d'Arthabaska.—St. Christophe : MM. Jean Patoine et Edouard Bélin.

Comté de Beauce.—Ste. Marie : MM. Charles Carter, père, et Narcisse Blouin.

Comté de Bonaventure.—Rustico : Le Révérend M. Pierre Saucier, et MM. Jean Blaquière, Basile Gallant, Thomas Dorion et Simon Martin.

Comté de Bonaventure.—Ristigouche : Le Révérend M. Pierre Sancier et MM. Samuel Sook, Grégoire Laroque, John Barnabé et Athanasie Jérôme.

Comté de Champlain.—St. Narcisse : MM. François Xavier Cossette et Patrick Byrns.

Comté de Chicoutimi.—Notre-Dame de Laterrière : M. Benjamin Godreault.

Comté de Drummond.—Grantham : Le Révérend Majorique Marchand.

Comté de Gaspé.—Mont Louis : M. Auguste Poitras.

Comté de Gaspé.—Barre-à-Choir : MM. François Michel, Philippe Tapp, Jean-Baptiste Blondin, John Lafolly et John Bond.

Comté de Gaspé.—Miguasha : MM. Alexander Campbell, Alexander Labilloy, Hypollite Quallsie, Jeremiah Naughton et Edward Campbell.